

## COMMUNE DE SEPMERIES

### Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Vendredi 11 Septembre 2020 à 20h

Conseil Municipal convoqué le 7 Septembre 2020

Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Anne-Laure GAILLET, Alain DUPUIS, Alice PETIAUX, Anthony DOUVRY, Nejia LECAT, Christophe DIENNE, Jean-Michel PASBECQ, Agathe OLIVIER, Daniel POTTIEZ.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Romain GEORGES donne procuration à Madame Anne-Laure GAILLET

Absents :

Monsieur Corentin BONET, Madame Caroline DANEULIN, Madame Sophie DUVAL

#### 1- DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DUPUIS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire informe que le port du masque et les gestes barrières sont à respecter pendant la durée du conseil.

#### 2- Approbation du compte rendu de conseil du 24 juillet 2020

Pas de question

Vote : Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

#### 3- Recrutement d'un contrat Parcours Emplois Compétences (PEC)

Monsieur le Maire est autorisé à recruter un contrat PEC pour les fonctions d'agent administratif à temps partiel, à raison de 20 heures par semaine pour une durée d'un an à compter du 21 septembre 2020.

Vote : Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

#### 4- Délibération organisant la présentation et l'examen des questions orales

Le Conseil municipal,

Sur rapport de Monsieur Thierry SOSZYNSKI,

Vu l'article L. 2121-19 du CGCT selon lequel les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune,

Vu l'obligation faite aux conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants d'adopter, en l'absence de règlement intérieur, une délibération spécifique visant à fixer les conditions dans lesquelles sont présentées et traitées les questions orales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vote : Pour : 10      Abstention : 2      Contre : 0

DÉCIDE que les règles suivantes seront appliquées à la présentation et à l'examen des questions orales des conseillers municipaux.

##### Article 1er

Chaque conseiller peut exposer au cours de la séance du conseil municipal des questions orales.

Ces questions orales doivent avoir trait aux affaires de la commune et portent sur des sujets d'intérêt général. Elles sont limitées à cinq questions par élu et par séance.

Chaque question orale doit être rédigée afin de pouvoir être transmise au maire, au moins 48 heures avant la date de la séance.

##### Article 2

Le conseil municipal procédera à l'examen des questions orales dans le cadre de l'examen des questions diverses.

Si le nombre ou l'importance des questions le justifient, le maire peut décider de les traiter lors d'une séance ultérieure ou dans le cadre d'une séance du conseil municipal spécialement organisée à cet effet.

##### Article 3

Au cours de la séance, la question est posée oralement par le conseiller qui en est l'auteur ou par un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer.

Le maire y répond oralement.

Les questions orales peuvent, sur demande jointe au texte de la question, donner lieu à un débat au sein du conseil municipal.

##### Article 4

Le texte des questions orales sera retranscrit sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal

##### Points par les Adjoints :

- Ecole : La rentrée c'est bien passée pour les 48 enfants. Le protocole sanitaire a été bien respecté
- Ainés : Un questionnaire leur sera distribué et sera à renvoyer à la CCPM. Pour les personnes ayant des problèmes pour le remplir nous les aiderons.
- Fondation du patrimoine : Une aide supplémentaire de 3800€ a été attribuée
- Recours sur un permis de construire, rue de Valenciennes est en cours de traitement

- **Communication** : Prochain Flash Info pour fin septembre.
- **Travaux** : les différents points qui suivent ont été abordés :
  - Une clôture sera posée cette année dans la cour de la cantine afin de garantir la sécurité des enfants.  
Les travaux de la cour de l'école sablage et le rejointoiement sont terminés. Les travaux ont été faits en régie (par notre personnel).
  - Des études sont en cours pour réparer le chemin de Bermerain et de la justice.
  - Mis en place de panneaux pour les déjections canines (un arrêté sera établi pour assurer la salubrité publique).
  - Des devis vont être établis pour la rénovation de la salle des fêtes (la toiture de la salle, pose de panneaux solaires, etc.).
  - Réfléchir sur un projet important (fleurer le village pour obtenir une étoile « village fleuri » dans un délai de trois ans. (Rond-point et entrée de village à fleurer, ...).
  - Une discussion s'est engagée sur le fait de prendre un jeune stagiaire de 16 ans et demi (bac pro en Aménagements paysagers). Il devra travailler avec les ouvriers de la commune en respectant le protocole sanitaire et se mettre en sécurité pendant les 4 semaines de stage
  - Nous allons remaçonner le muret qui tient la plaque de l'allée de l'hirondelle, une demande a été faite pour mettre une plaque de rue Allée de la brasserie.

Monsieur le Maire a levé la séance à 23h11

La secrétaire de séance,

Alain DUPUIS

